



SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 13 septembre 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 25 présents à la séance,

PRÉSENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS (à partir du point 2), Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, M. Christophe CHABOUD (à partir du point 4), Mme Muriel COHEN, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY (à partir du point n°3), Mme Marlène DA SILVA, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ (à partir du point n°2), Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF, M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Pierre FORTIN donne procuration à M. Arthur BEAUREPAIRE, Mme Françoise RUSSO-MARIE donne procuration à M. Jean-Christophe SCIBERRAS (à partir du point n°2) Mme Martine VAN WENT donne procuration à M. Thomas PARDOUX, M. Christophe CHABOUD donne procuration à Mme Louise BOMPAIRE (jusqu'au point n°3), M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à Mme Marie SANCHO

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Jean-Christophe SCIBERRAS (jusqu'au point n°1), M. Denis MORON, Mme Dominique BLANCHET

ÉTAIENT ABSENTES :

Mme Françoise RUSSO-MARIE (jusqu'au point n°1), Mme Chloé DUCHAUSSOY (jusqu'au point n°2), Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ (jusqu'au point n°1)

Hôtel de Ville
54, Grande Rue

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme Nadia IDORANE a été désigné(e) secrétaire de séance.

BP 76

92311 Sèvres Cedex

☎ 01 41 14 10 10

📠 01 75 19 41 20

✉ mairie@ville-sevres.fr

🌐 www.sevres.fr

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE ET AFFICHE LE

02 OCT. 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2024

ADOPTÉ à l'unanimité

JUMELAGE

2. Communication relative au séjour de la délégation sévrienne à Wolfenbüttel

PRIS ACTE

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

3. **Délibération n°2024/053** : Transfert de la compétence en matière de distribution publique de chaleur et de froid au SIGEIF

ADOPTÉ à l'unanimité

**2 abstentions : M. DUPLEX
Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ**

AFFAIRES SCOLAIRES-ENFANCE-PETITE ENFANCE

4. **Délibération n°2024/054** : Approbation d'une convention d'objectifs pluriannuelle à conclure avec l'association "La Bêta-Pi"

ADOPTÉ à l'unanimité

Mme BASTIDE ne prend pas part au vote

5. **Délibération n°2024/055** : Fixation de la valeur du chèque-livre attribué à chaque élève

ADOPTÉ à l'unanimité

6. Délibération n°2024/056 : Avenant n°14 à la convention du 29 novembre 1995 fixant le montant de la participation forfaitaire versée à l'école Sainte Jeanne d'Arc pour les années 2024 à 2027

ADOPTÉ à la majorité

4 votes contre : M. DUPLEX

Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ

Mme CANDELIER

M. PUZIN

M. JAFF ne prend pas part au vote

7. Délibération n°2024/057 : Régularisations et remises gracieuses de créances de factures familles.

ADOPTÉ à l'unanimité

Mme CANDELIER, M. JAFF ne prennent pas part au vote

AFFAIRES FINANCIÈRES, ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES

8. Délibération n°2024/058 : Admission en non-valeur et créances éteintes

ADOPTÉ à l'unanimité

Mme CANDELIER, M. JAFF ne prennent pas part au vote

9. Délibération n°2024/059 : Attribution de subventions

ADOPTÉ à l'unanimité

M. CHABOUD, Mme CANDELIER ne prennent pas part au vote

URBANISME, LOGEMENT

10. Délibération n°2024/060 : Avenant N°1 à la convention d'intervention foncière avec l'EPFIF sur un secteur situé avenue de la Division Leclerc, rue des Binelles et rue Jules Hetzel.

ADOPTÉ à l'unanimité

11. Délibération n°2024/061 : Convention avec le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine relative au Fonds de Solidarité Logement 2024

ADOPTÉ à l'unanimité

INTERCOMMUNALITÉ, TRANSPORTS

12. Délibération n°2024/062 : Avis sur le projet de plan des mobilités en Île-de-France

ADOPTÉ à la majorité

**5 votes contre : M. DUPLEX
Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ
Mme CANDELIER
M. JAFF
M. PUZIN**

13. Délibération n°2024/063 : Annulation de la délibération n°2023-051 du 28 septembre 2023 et approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage et de financement de la Promenade des Jardins avec le Département des Hauts-de-Seine.

ADOPTÉ à la majorité

**2 votes contre : Mme CANDELIER
M. PUZIN**

ADMINISTRATION COMMUNALE ET RESSOURCES HUMAINES

14. Délibération n°2024/064 : Demande d'adhésion au SIFUREP des communes de Cergy et de Chartrettes

ADOPTÉ à l'unanimité

15. Délibération n°2024/065 : SIFUREP : Retrait de la commune de Carrières-Sur-Seine

ADOPTÉ à l'unanimité

16. Délibération n°2024/066 : Personnel communal - Créations et suppressions d'emplois.

ADOPTÉ à l'unanimité

17. **Délibération n°2024/067** : Désignation de représentants de la Ville pour siéger au sein de divers organismes.

ADOPTÉ à l'unanimité

> **Conseil d'école de l'école maternelle Goéland et Pingouin**

Conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil décide, à l'unanimité, ne pas recourir au scrutin secret

Est élu, à l'unanimité M. HUBERT

Ne prennent pas part au vote : M. DUPLEX

Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ

Mme CANDELIER

M. JAFF

M. PUZIN

> **Désignation d'un représentant de la Ville aux assemblées générales de l'association « Grand Paris Seine Ouest Energie »**

Conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil décide, à l'unanimité, ne pas recourir au scrutin secret

Est élu, à l'unanimité Mme TEXIER

Ne prennent pas part au vote : M. DUPLEX

Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ

Mme CANDELIER

M. JAFF

M. PUZIN

> **Désignation d'un représentant de la Ville au sein de l'association « Club des villes et territoires cyclables »**

Conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil décide, à l'unanimité, ne pas recourir au scrutin secret

Est élu, à l'unanimité M. Arthur BEAUREPAIRE

Ne prennent pas part au vote : M. DUPLEX

Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ

Mme CANDELIER

M. JAFF

M. PUZIN

18. Compte-rendu de la délégation au Maire

PRIS ACTE

La séance est levée le 26 septembre 2024 à 20h06.




Grégoire de LA RONCIÈRE
Maire de Sèvres
Vice-Président de Grand Paris Seine Ouest
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine